

En entretenant ma chaudière, je fais des économies

Depuis 2009, l'entretien annuel de votre chaudière est obligatoire. L'automne est le moment le plus propice pour cette opération, qui garantit un bon fonctionnement de votre appareil.

Lors de la visite, le professionnel doit respecter quelques obligations :

- vérifier l'état de la chaudière et la nettoyer si nécessaire
- faire les réglages pour optimiser le rendement et éviter l'émission de monoxyde de carbone, dangereux pour la santé
- évaluer les performances énergétiques et environnementales de l'appareil et les comparer à des valeurs de référence
- vous apporter des conseils sur le bon usage de l'équipement, les améliorations possibles et l'intérêt éventuel de son remplacement.

Le professionnel vous remettra une attestation à conserver pendant 2 ans. En cas de problème dans votre habitation, sachez que votre assureur pourra vous la réclamer.

Une chaudière bien entretenue voit sa durée de vie augmenter, pollue moins et peut consommer jusqu'à 12% d'énergie en moins... une économie à ne pas négliger pour qui souhaite réduire ses dépenses !

Pour plus d'informations :
Espace Info Energie
02 97 26 25 25 - infoenergie@pays-vannes.fr
30 Rue Alfred Kastler 56000 Vannes

Pour rappel :

L'Espace Info Energie est un service de conseils gratuits, neutres et objectifs sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, financé par l'ADEME et le conseil régional.

Permanences sur rendez-vous les quatrièmes jeudi de chaque mois à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne de 14h à 17h.

En Bretagne, des conseils neutres,
objectifs et gratuits